
MUNICIPALITE

REPONSE

à la question de M. le Conseiller communal Jean-François Jeanrichard concernant la création d'une piste cyclable à la rue de Verdeaux

Renens, le 19 février 2010/MHO/ac

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 21 janvier 2010, M. le Conseiller communal Jean-François Jeanrichard a posé une question concernant une piste cyclable à la rue de Verdeaux à laquelle la Municipalité est en mesure de répondre de la manière suivante.

La rue de Verdeaux est une route cantonale en traversée de localité (RC 181) et elle est importante pour le trafic local. Le gabarit de la rue, inégal sur sa longueur, ne permettrait pas la réalisation d'une bande cyclable sans travaux importants.

Le projet de zones 30, approuvé par le Conseil communal en 2009, ne limite pas la vitesse sur l'axe Verdeaux-Bugnon-Jouxens jusqu'à la rue de Cossonay, qui reste ainsi le seul barreau nord-sud à 50km/h, avec l'avenue de Florissant, sur territoire communal. Par contre, ce même projet, en voie de réalisation, inclut toutes les rues parallèles à Verdeaux dans le trafic modéré à 30km/h. Des itinéraires par l'avenue du Temple à l'Est ou par la rue de l'Avenir à l'Ouest offrent ainsi un trajet plus sûr aux cyclistes.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-François Jeanrichard, déposée lors de la séance du Conseil communal du 21 janvier 2010, relative à la création d'une piste cyclable à la rue de Verdeaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ